

Protection Juridique

All-risk Circulation Entrepreneur

Fiche produit

Public-cible :

La police est destinée aux propriétaires d'un véhicule utilitaire immatriculé en Belgique. Elle convient également aux personnes ayant conclu un contrat de leasing (location à long terme) portant sur un véhicule automoteur.

L'assuré qui utilise un véhicule automoteur appartenant à un tiers (voiture de location, voiture de remplacement après un accident ou une panne, voiture de société, etc.) peut à tout moment faire appel aux avantages de la police souscrite pour son propre véhicule utilitaire.

Besoins :

Il s'agit, en cas de litige de nature juridique né de la participation à la circulation à bord d'un véhicule automoteur, de défendre les intérêts des assurés, dans un premier temps en visant un règlement amiable extrajudiciaire. La garantie couvre les honoraires et frais de l'avocat librement choisi par l'assuré lorsque Euromex n'est pas en mesure d'obtenir un règlement amiable satisfaisant et qu'une procédure judiciaire ayant des chances d'aboutir peut être entamée. L'assuré a en outre le libre choix de son expert ou médecin-conseil.

Les assurés :

- le preneur d'assurance;
- le(s) gérants de l'entreprise et leurs membres de ménage;
- les représentants légaux et statutaires de l'entreprise dans l'exécution de leur mandat en tant que personnes physiques;
- les travailleurs salariés et aidants de l'entreprise;
- le propriétaire du véhicule automoteur;
- le conducteur du véhicule automoteur;
- les passagers occupants du véhicule automoteur, transportés gratuitement.

Les héritiers sont également assurés, mais uniquement en leur qualité d'héritiers. Ils ne sont pas assurés pour leurs dommages personnels. Si les intérêts d'un conducteur ou d'un passager s'opposent à ceux du preneur d'assurance, Euromex défend les seuls intérêts du preneur d'assurance.

Formule d'assurance :

La police CIRCULATION est une garantie tous risques. Nous fournissons une protection juridique dans **toutes** les situations de conflit juridique ayant trait à la possession, à la propriété et à l'utilisation des véhicules automoteurs assurés, **sauf si** une exclusion est prévue dans la rubrique « Jamais assuré ».

Garanties et litiges assurés :

		Limite en €	Délai de carence	Seuil en €	Territorialité
VOUS et EUROMEX	Garantie Euromex	2.500 / constitution	-	-	mondial
GENERALITES	Paiement franchise RC et avance quittance indemnité	-	-	-	mondial
	Insolvabilité	20.000	-	-	mondial
	Caution	20.000	-	-	mondial
	Avance de l'indemnité	20.000	-	-	mondial
	Assistance Commission d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence	-	-	-	Belgique
CIRCULATION et TRANSPORT	All-risk véhicules automoteurs	100.000	-	-	mondial
	All-risk usager de la route (y compris conduite véhicule de tiers)	100.000	-	-	mondial
	Risque d'antériorité et de postériorité	100.000	-	-	mondial
	Garantie prévention	150	-	-	mondial
	Rapatriement du véhicule	1.500	-	-	mondial

Exclusions :

La police n'offre pas de solution à tous les litiges.

Les exclusions sont énumérées sous la rubrique « Ne sont jamais assurés » des conditions particulières. Elles portent généralement sur des situations qui revêtent un caractère exceptionnel (inondation, catastrophe nucléaire, terrorisme...) ou dans lesquelles un assuré a largement contribué à la survenance du litige (navigation sans permis, fraude, agression, défaut de paiement pur, reprise de dettes...).

Les litiges nés avant la prise d'effet de la police ne sont jamais assurés. Ceci vaut également lorsqu'au moment de la souscription, un assuré avait connaissance des faits à l'origine du litige.

Exemples de litiges assurés :

- PAIEMENT FRANCHISE RC** ▪ *Un cycliste heurte votre voiture en stationnement. Après expertise, la compagnie auprès de laquelle le tiers a souscrit sa police familiale procède au règlement. La police RC familiale prévoit toutefois une franchise à charge du cycliste. Euromex vous avance le montant de la franchise, pour que vous puissiez clore le dossier.*

- INSOLVABILITE**
- Vous êtes forcé de faire un écart pour éviter un piéton qui traverse n'importe où. Malheureusement, la voiture sort de la route et est totalement sinistrée. Le piéton n'a pas d'assurance familiale, et il ne dispose que d'un revenu d'intégration sociale sur lequel il est impossible de pratiquer une saisie-arrêt. Euromex intervient au titre de l'insolvabilité du tiers jusqu'à un montant de 20.000 €.
 - Votre voiture est vandalisée. Une caméra de surveillance permet d'identifier l'auteur, qui est poursuivi et condamné. Comme il est totalement insolvable, Euromex intervient jusqu'à 5.000 €.
- CAUTION**
- Distract, vous êtes impliqué dans un accident de la circulation à bord d'une voiture de location en Turquie. Deux citoyens turcs sont grièvement blessés. Vous êtes arrêté. Les autorités turques craignant que vous ne vous dérobiez aux poursuites, elles exigent pour votre libération le paiement d'une caution conséquente. Euromex avance cette caution, jusqu'à 20.000 €.
- AVANCE DE L'INDEMNITE**
- Vous avez un accident en France avec un véhicule espagnol. Votre épouse est grièvement blessée. L'assureur espagnol ne conteste pas la responsabilité de son client. Euromex vous indemnise pour les dégâts au véhicule pour vous éviter d'attendre le paiement venu d'Espagne. Il vous paie en outre 1.500 € par mois de plus que l'intervention de votre assurance-maladie jusqu'à l'arrivée de l'avance, payée par l'Espagne, sur l'indemnisation de la perte de revenus résultant de l'arrêt de travail.
- ASSISTANCE COMMISSION D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES INTENTIONNELS DE VIOLENCE**
- Une nuit, vous surprenez un cambrioleur en train de voler le GPS de votre véhicule. En tentant de s'échapper, l'homme vous porte un coup qui vous fait perdre connaissance. Il est arrêté et poursuivi mais peu après sa condamnation, il est expulsé du pays. La justice le condamne, mais il est insolvable. Il ne vous reste plus qu'à réclamer l'intervention du Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence (SPF Justice). Euromex vous aide à rédiger et à introduire votre requête.
- DEFENSE PENALE**
- Distract, vous brûlez un feu rouge. Le ministère public déclenche des poursuites et le tribunal de police vous retire votre permis de conduire. À la requête de votre avocat, le tribunal vous autorise à n'appliquer l'interdiction que pendant le week-end : vous avez absolument besoin de la voiture pour travailler. Euromex prend en charge les honoraires et frais raisonnables de l'avocat librement choisi par vos soins.
- RECOURS CIVIL**
- Vous êtes grièvement blessé dans un accident de la circulation. La partie adverse est assurée auprès de la compagnie où vous avez vous aussi souscrit l'assurance responsabilité civile pour votre véhicule. Le médecin-conseil de l'assureur conteste les conclusions de votre médecin traitant. Or plus les séquelles seront minimes, moins l'indemnité accordée sera élevée. Une expertise judiciaire, au cours de laquelle un médecin-conseil spécialisé vous assiste, est ordonnée. L'expert judiciaire se rallie à son raisonnement et vous accorde un pourcentage d'invalidité permanente correct. Euromex prend en charge les honoraires et frais raisonnables du médecin-conseil choisi par vos soins, ainsi que les prestations de l'avocat qui a réclamé et obtenu l'expertise judiciaire.
- CONFLIT CONTRACTUEL**
- Après un entretien d'importance mineure, la voiture perd son filtre à huile, ce qui provoque une panne de moteur. Euromex met le garagiste en demeure et organise une expertise contradictoire. Il réclame les frais de réparation à l'assureur de responsabilité du garagiste et avance le montant de la franchise dont celui-ci est redevable.
 - Vous tombez en panne d'essence à quelques centaines de mètres d'une station-service. Le diesel semble avoir été contaminé par de l'eau de condensation qui s'est infiltrée dans la citerne. Un huissier de justice prélève un échantillon du carburant incriminé et le fait analyser par un laboratoire compétent. Au vu des conclusions du laboratoire, Euromex obtient que vous soyez indemnisé pour les dégâts au moteur. Il prend également en charge les frais de laboratoire et l'intervention du huissier de justice.
- CONFLIT CONTRACTUEL AVEC ASSUREUR**
- La fille du gérant, qui vient tout juste d'obtenir son permis de conduire, provoque une collision. Il n'y a rien de grave, mais votre assureur RC est convaincu que vous avez intentionnellement dissimulé le fait qu'elle utilise régulièrement votre véhicule utilitaire. Il menace d'invoquer la nullité de la police et de ne pas intervenir. La vérité est que la fille a sa propre voiture et que si elle a pris le volant de la vôtre, c'est parce que vous sortiez d'un repas au cours duquel vous aviez un peu bu. Euromex prend contact avec votre assureur et le convainc qu'il n'est en aucun cas question de dissimulation intentionnelle d'une aggravation durable du risque. Votre assureur fait machine arrière et renonce à se retourner contre elle.
- RISQUE D'ANTERIORITE ET DE POSTERIORITE**
- Vous vendez votre voiture utilitaire pour en racheter une nouvelle, elle aussi assurée chez Euromex. Peu de temps après, l'avocat de l'acquéreur vous envoie une mise en demeure, dans laquelle il affirme que la voiture présente des vices cachés que vous ne pouviez ignorer. Il vous assigne en justice. L'expertise judiciaire révèle que le vice procède en réalité d'un défaut normal

pour un véhicule de cet âge et de ce kilométrage. Le juge déclare donc l'action de la partie adverse infondée. Euromex vous rembourse les frais de défense facturés par votre avocat.

GARANTIE PREVENTION ■ *Vous envisagez d'offrir une voiture d'occasion à un travailleur. Vous pensez avoir trouvé ce qu'il lui faut mais par sécurité, vous faites examiner le véhicule par Touring... qui détecte de graves problèmes. Vous vous rabattez donc sur un autre véhicule, que vous assurez chez Euromex également. Euromex rembourse les frais du contrôle pratiqué par Touring.*

RAPATRIEMENT DE VEHICULE ■ *Vous avez un accident de la circulation à l'étranger. Faute de disposer des pièces de rechange, le garagiste local est dans l'incapacité de réparer. Euromex intervient dans les frais de rapatriement, jusqu'à 1.500 €.*

Informations légales obligatoires :

Publicité :

Les risques situés en Belgique sont régis par le droit belge et les tribunaux belges sont seuls compétents. La police d'assurance est souscrite pour une durée d'un an ; elle est tacitement reconduite, sauf en cas de résiliation notifiée dans les délais.

Si vous souhaitez introduire une réclamation auprès d'Euromex, la procédure est décrite sur le site www.euromex.be. La procédure de réclamation auprès de l'Ombudsman des Assurances est présentée sur le site www.ombudsman.as.

Les droits et devoirs de l'assureur et des assurés sont régis par les dispositions de la police d'assurance. Pour de plus amples informations sur les primes et les conditions, veuillez-vous adresser à votre intermédiaire d'assurances.

Euromex SA :

Euromex, Generaal Lemanstraat 82-92 – 2600 Berchem (siège social) et rue E. Francqui 1, 1435 Mont-Saint-Guibert. RPM Antwerpen, TVA BE 0404.493.859, entreprise d'assurance agréée sous le code 0463, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles. Euromex propose exclusivement des assurances de protection juridique.

Gestion des conflits d'intérêts :

Euromex propose et conclut ses polices d'assurance dans le respect des règles de conduite fondamentales imposées par MiFID, en se mobilisant de manière loyale, équitable et professionnelle pour défendre les intérêts de ses clients. Mais comme tout organisme financier, Euromex peut aussi être confrontée à des conflits d'intérêts. Voilà pourquoi – conformément aux dispositions légales – elle a élaboré une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique vise à mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour identifier, prévenir ou, en cas d'échec, gérer, les conflits d'intérêts d'une manière qui ne porte pas préjudice aux intérêts des clients. Des mesures organisationnelles, qui revêtent la forme d'un certain nombre de procédures spécifiques, notamment en matière de procurations, de surveillance, de sécurisation de l'information, de politique de lutte contre la fraude et de formation des collaborateurs, sont mises en place. Euromex s'est par ailleurs dotée d'un Code de conduite, véritable fil conducteur destiné à permettre à tous ses collaborateurs d'exercer leurs activités quotidiennes d'une manière intègre et autonome. Si un conflit d'intérêts, insuffisamment compensé par les mesures organisationnelles, devait néanmoins survenir, Euromex vous en informerait, pour que vous puissiez prendre des décisions en connaissance de cause. Vous pouvez consulter le texte intégral de la politique de gestion des conflits d'intérêts sur www.euromex.be, sous la rubrique Protection du consommateur. Vous préférez recevoir la version papier, ou au contraire la version électronique ? Faites-le savoir à Euromex. Pour signaler un éventuel conflit d'intérêts, adressez-vous au service Compliance (compliance@euromex.be).

Communication

Langue Euromex communique avec vous en français ou en néerlandais, selon vos préférences. Toutes les conditions, de même que tous les contrats et documents, sont disponibles tant en français qu'en néerlandais.

Contacts Vous pouvez communiquer avec Euromex soit par le biais de votre intermédiaire d'assurances, soit directement par téléphone, courriel ou courrier. Euromex peut également vous recevoir en ses bureaux ; les bureaux sont ouverts de 08 h 30 à 16 h 00. Vous pouvez nous joindre par téléphone de 08 h 30 à 17 h 00.

Generaal Lemanstraat 82-92
2600 Berchem

Rue E. Francqui 1
1435 Mont-Saint-Guibert

Production 03 451 45 51
polisbeheer@euromex.be

serviceproduction@euromex.be

Sinistres

Anvers	03 451 45 55
Flandre occidentale & Limbourg	03 451 45 56
Flandre orientale & Brabant flamand	03 451 45 57
National	03 451 45 60
Affaires pénales	03 451 45 58
schadebeheer@euromex.be	

010 80 01 50

servicesinistres@euromex.be

Comptabilité 03 451 45 52
boekhouding@euromex.be

comptabilite@euromex.be

Contrôleurs

Euromex agit sous le contrôle de l’Autorité des Services et Marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 10-16, 1000 Bruxelles, et de la Banque Nationale de Belgique (BNB), boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.